

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 8

**Votants:** 8

**Séance du 22 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 22 novembre 2017, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Alain CASSOU, Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Marie Laure FORAY, Serge VIGNAU, Bastien DUTOUR

**Représentés:**

**Excuses:** Alain DABAT, Ludovic LANOUILH BOUILLET

**Absents:** Julien COZZI

**Secrétaire de séance:** Bastien DUTOUR

---

**Objet: CAMPING MUNICIPAL. FORFAIT EAU ET ELECTRICITE - DE 2017 26**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte rendu de la saison au camping municipal réalisé par Mme Irma HOFSTEDE, gérante.

Par la suite, Monsieur le Maire rappelle les conditions de gérance du camping établies entre la commune et Mme HOFSTEDE.

Il précise qu'il est nécessaire de fixer le montant des forfaits de consommation d'eau et d'électricité pour la période d'ouverture 2017.

Compte tenu des relevés réalisés, le Conseil Municipal décide des forfaits suivants:

-eau: 283.10€

-électricité: 288€

Enfin, la convention de mise à disposition du camping prévoit un prix de location fixé à 15% de la recette des entrées. Pour l'exercice 2017, le reversement est de 581.76€.

**Objet: EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN OUEIL DE BOUC ET ROUTE DE PERRON - DE 2017 27**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2017 sur le programme "ECLAIRAGE PUBLIC", arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 10800€

RECUPERATION TVA:	1800€
FONDS LIBRES:	4500€
PARTICIPATION SDE:	4500€
TOTAL:	10800€

La part communale est mobilisée sur ces fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- 1- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 2-s'engage à garantir la somme de 4500€ au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3-précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

## QUESTIONS DIVERSES:

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le magasin Gammvert va fermer définitivement cette fin d'année.

-Le collectif "Non au gaz de schiste" souhaite informer le Conseil Municipal de leur démarche. M. le Maire propose de les recevoir lors de la réunion hebdomadaire du maire et des adjoints.

-M. le Maire informe le Conseil Municipal de la subvention attribués par la Préfecture au titre de la DETR 2017 pour les travaux urgent sur la toiture de l'Eglise pour un montant de 4031€.

-M. le Maire explique que les archives départementales souhaitent que la commune de Madiran restaure un atlas cadastral. Monsieur le Maire donne son accord pour un devis de l'Atelier Quillet pour un montant de 1378.00€ HT.

-Monsieur le Maire explique qu'un long métrage "L'Oeil du Chameau" sera tourné à Madiran durant l'été 2018.

-Monsieur le Maire fait part de ces interrogations sur la motivation des viticulteurs du madiranaise envers la Fête du Vin qui menace la pérennité de la manifestation.

-Projet œnotouristique: le projet global de l'ordre de 193000€ a pour financement: 30% par le département, 10000€ par l'état et pas de subvention de la région. La communauté de communes serait prête à participer mais à un tel niveau et demande à ce que l'on revoit à la baisse le projet.

Séance levée à 23h30.

LATAPI Fabrice:	PEDEMANAUD Olivier:	DABAT Alain:  excusé	LASCOMBES Philippe:	MASONNAVE Martine:
FORAY Marie-Laure:	LANOUILH BOUILLET Ludovic:  excusé	COZZI Julien:  absent	VIGNAU Serge:	DUTOUR Bastien:

Fait le 22 novembre 2017 à Madiran,

le Maire,  
Alain CASSOU